http://snetap-fsu.fr/CAPA-Soigneur-d-Equides-le-SNETAP.html



CAPA Soigneur d'Equidés : le SNETAP obtient le maintien d'un CAPA spécifique

- Les Dossiers - Pédagogie -



Date de mise en ligne : samedi 13 décembre 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

CAPA Soigneur d'Equidés : le SNETAP obtient le maintien d'un CAPA spécifique

Dans les documents préparatoires à la Commission Professionnelle Consultative (CPC) du 18 décembre 2014, la <u>DGER</u> annonçait la suppression dans le projet de référentiel <u>CAPA</u> « Métiers de l'Agriculture » des éléments liés à la filière hippique.

Plus précisément sont retirés du projet de référentiel le MP 3 élevage équin, le MIP valorisation du cheval, les FDA et les champs de compétences liés au cheval.

Lors de la dernière réunion des <u>SRFD</u> à Paris, elle a confirmé le report d'un an (rentrée 2016) de la rénovation du CAPA SE. Cette information avait déjà été évoquée lors d'une rencontre bi-latérale avec le SNETAP le 26 novembre dernier.

LA DGER a donc entendu les arguments portés par le SNETAP-<u>FSU</u> depuis plusieurs mois (voir sur http://www.snetap-fsu.fr/Suppression-du-CAPA-Soigneurs-d.html)

Cette annonce du retrait des champs de compétence liés à la filière équine renvoie donc maintenant vers le maintien du CAPA Soigneurs d'équidés ou le maintien de cette spécialité du monde hippique dans un CAPA réorganisé.

C'est une victoire importante pour les équipes des établissements porteurs de ces formations. Le SNETAP-FSU continuera à travailler avec elles sur le nouveau référentiel de ce CAPA.

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2